

Compte rendu de la séance du lundi 12 septembre 2016

Présents : Jean-Claude KEFF, Alain Miquel, Maurice CHAUVEAU, Stéphanie BARRATA, Jean-Pierre DOUMENS, Bernard GAYA, Daniel LARDEAU, Danièle PAPY

Excusés : Véronique CAMILLERIE, Corinne COURATIER, René RAUZY

Secrétaire de la séance : Stéphanie BARATA

Ordre du jour:

- délibération autorisant M. Le Maire à signer un mandat pour déposer une demande de défrichement dans le cadre du projet de création de la piste des pins à Beille.
- avis de la commune dans le cadre de la consultation de l'ARS pour la délimitation des territoires de démocratie sanitaire.
- embauche nouvel agent technique de 2^e classe suite à la démission de Mme CRASSAT.
- état d'avancement du dossier : logements sociaux à l'ancien presbytère.

QUESTIONS DIVERSES :

- information : réunion à la préfecture le 20/09/2016 pour régler la circulation sur les pistes de Beille.

Délibérations du conseil:

DE 2016 016 : autorisation donnée au maire pour signer un mandat à la CCVA concernant le défrichement d'une parcelle à Beille dans le cadre de la création de la piste des pins

Dans le cadre du projet de création d'une piste de ski de fond au plateau de Beille, dite piste des « Pins », sur une parcelle appartenant à la commune de Verdun située sur la commune d'Aston, la Communauté de Communes des Vallées d'Ax souhaite déposer auprès de la Direction Départementale des Territoires une demande d'autorisation de défrichement.

Ce défrichement doit s'effectuer sur 4917m² de la parcelle située section B numéro 0884 d'une surface totale de 258ha 26a 85ca.

Monsieur le Maire propose de donner mandat à la Communauté de Communes des Vallées d'Ax pour la réalisation du dossier de demande d'autorisation de défrichement, le dépôt de celui-ci et son instruction au nom et pour le compte de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité a autorisé M. le Maire à signer le mandat

DE 2016 017 : avis de la commune dans le cadre de la consultation de l'Agence Régionale de Santé pour la délimitation des territoires de démocratie sanitaire

La stratégie nationale de santé définie par Mme La Ministre des Affaires Sociales et de la Santé a pour objectif à terme de refonder notre système de santé. Cette stratégie a trouvé sa traduction opérationnelle dans la loi de modernisation de notre système de santé publiée le 26/01/2016.

Trois axes prioritaires ont été définis afin de refonder notre système de santé. Un de ces axes vise à approfondir la démocratie sanitaire et à renforcer l'animation territoriale conduite par les ARS.

Le renforcement de la démocratie sanitaire passe par la définition des territoires de démocratie sanitaire (art.L.1434-9 du Code de la Santé Publique.) Cette définition s'inscrit dans le cadre d'une procédure de consultation de certaines entités de la région LR-MP parmi lesquelles les collectivités territoriales de la région. L'avis doit être transmis à l'ARS dans les 2 mois à compter du 06/09/16.

Après lecture de la note explicative relative à la délimitation de territoires de démocratie sanitaire, les élus à l'unanimité ont retenu l'hypothèse 1, découpage au niveau des départements de la région soit 13 territoires.

Embauche nouvel agent technique de 2^e classe suite à la démission de Mme CRASSAT.

Aucune personne de la commune n'ayant candidaté pour pourvoir le poste, Mme DEGEILH Christel (qui exerce déjà de pareilles fonctions dans des communes avoisinantes,) a été embauchée pour 10h par mois.

Etat d'avancement du dossier : logements sociaux à l'ancien presbytère

Le dossier suit son cours.

Les avis d'appel d'offre au marché public devraient être déposés début Octobre 2016.

Questions diverses :

Information : réunion à la préfecture le 20/09/2016 pour régler la circulation sur les pistes de Beille.

Monsieur Le Maire se rendra à la réunion organisée par la Préfecture et tiendra ses administrés informés.

Evacuation de l'eau du lavoir de l'Eglise :

Il est nécessaire d'acquérir une ou deux parcelles pour pouvoir déverser le trop plein d'eau qui s'écoule actuellement du lavoir dans le terrain privé avoisinant.

WC Publics :

Un projet de toilettes publiques pour l'espace de jeu est à l'étude.